



# SPIP 62 – ALIP DE BOULOGNE-SUR-MER

## VENDREDI 3 AVRIL 2026

### COMPTE-RENDU DE VISITE

La délégation **FO JUSTICE SPIP 62** a terminé sa semaine de visites le vendredi 3 avril 2026 en allant à la rencontre des collègues de l'antenne de Boulogne-sur-Mer. Des évolutions notables ont pu être observées, ainsi que quelques points de vigilance auxquels il conviendra d'accorder une attention particulière.

#### ALIP MO de Boulogne-sur-Mer

Les échanges ont permis de mettre en lumière une charge de travail particulièrement soutenue, dans un contexte où les évolutions organisationnelles récentes viennent impacter le quotidien des agents.

En moyenne, les agents suivent près de 90 dossiers chacun. À cette charge déjà conséquente s'ajoute de nouvelles exigences, notamment la généralisation des rapports initiaux d'évaluation (RIE) sur l'ensemble des dossiers, perçue comme particulièrement chronophage, notamment dans les délais imposés.

**FO Justice** rappelle qu'une note relative aux seuils de criticité devra bientôt être adaptée en CSA et diffusée, ce qui devrait permettre à l'antenne de revoir l'ordre de ses priorités afin de ne pas mettre les agents en situation d'épuisement.

Par ailleurs, la transmission de trames relatives à la DDSE (gestion des incidents, modifications horaires) a été perçue par les agents comme infantilisante. Elle traduit, selon eux, une absence de reconnaissance de leur expertise et de leur capacité à adapter leurs pratiques aux situations rencontrées.

Cette standardisation des modalités de travail apparaît en décalage avec la réalité du terrain et le savoir-faire des professionnels.

Les pratiques managériales interrogent également. Les agents évoquent des questionnements récurrents sur leur activité en télétravail, ainsi que des comparaisons entre agents lors des évaluations. Les objectifs fixés sont jugés particulièrement exigeants au regard de la charge de travail existante.

Prise en compte des situations individuelles : Il est à noter qu'un agent reconnu en situation de handicap ne dispose toujours pas, à ce jour, du matériel adapté nécessaire à l'exercice de ses fonctions.

Une telle situation ne peut perdurer et appelle une réponse rapide de l'administration.

#### Organisation du service

La mise en place récente d'un pôle dédié au quartier de semi-liberté (QSL), composé de quatre agents positionnés en demi-journée, constitue une évolution notable de l'organisation du service.

Quatre agents sont désormais dédiés à un pôle QSL, et chacun prend en charge une moyenne de 8 suivis sur ce même pôle. Ils s'y rendent en moyenne 3 demi-journées

par semaine, ce qui permet de mettre en place un roulement assez confortable dans leur organisation.

Si certains ajustements ont été opérés, notamment une décharge partielle de dossiers pour les agents affectés au QSL, le volume restant apparaît en partie contraint et insuffisamment adapté (60 dossiers en MO), et a inévitablement induit une augmentation de suivis pour le reste de l'équipe, à qui on demande de maintenir un rythme soutenu sur les suivis et les actions collectives.

### **Fonctionnement du QSL**

---

Les agents affectés au quartier de semi-liberté soulignent quant à eux plusieurs points positifs :

- La reprise des actions collectives est perçue favorablement, notamment en raison du lien renforcé avec les partenaires extérieurs, permettant un accompagnement plus concret des personnes suivies.
- Par ailleurs, les agents indiquent avoir été associés à la réflexion sur l'organisation du pôle, et relèvent un accompagnement soutenant de la hiérarchie locale dans ce cadre.

Ces éléments démontrent que des dynamiques positives peuvent émerger lorsque les équipes sont associées et accompagnées.

Dans ce contexte, **FO JUSTICE** rappelle la nécessité d'une organisation du travail adaptée aux réalités du terrain, d'une prise en compte effective de la charge de travail des agents, ainsi que du respect des conditions d'exercice des missions.

Nous resterons attentifs aux évolutions de la situation et aux réponses apportées par l'administration quant aux risques psychosociaux pouvant émerger.